

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMpte RENDU DE LA SÉANCE DU
14 DÉCEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : Jean-Pierre PAROUTY, Colette TERNON (Arronville), Jean-Pierre BORGES, Gérard LEROUX (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Annie POU CET, Derry METAIS (Génicourt), Jean-Claude COURMONT-LEPAPE, Jean-Marc BENJAMIN (Hédouville), Alain SINGEOT, Martine COLLAS (Hérouville), Lyne RENARD, Jean-Marie DELIEGE (Labbeville), Jacques

TOURNAIRE, Pascal DUQUESNE (Livilliers), Philippe GUEROULT (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

ABSENTS : les représentants de Berville et Menouville ainsi que le second représentant de Nesles-la-Vallée.

Jacques TOURNAIRE est désigné secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	24
Présents :	19
Votants :	19

Parc d'activités des Portes du Vexin

Centrale de production d'électricité photovoltaïque

Gérard LEROUX fait le point. Dans l'incertitude sur les intentions de l'État, la situation est temporairement figée. Des contacts sont engagés avec des agriculteurs dans l'hypothèse où il serait pertinent de louer des terres agricoles pour y déployer des mesures compensatoires au développement de la centrale sur 20 ha.

Enfance

Dossier « crèche »

Annie POU CET et Gérard LEROUX font le point sur l'étude en cours par les cabinets NAVIR, MAQUIN-PONS et ETUDE ZURBAINE, en lien avec le Département, la Région, la CAF et la MSA pour l'étude de faisabilité et la recherche de financements pour les équipements relatifs à la petite enfance prévus à Ennery : multi-accueil (crèche), centre de loisirs 3-6 ans et jardin pédagogique.

Au cours de ces échanges, la Région a indiqué qu'elle prendrait en compte les logements sociaux, réalisés, en cours de réalisation ou prévisionnels dans les communes de la Communauté.

Le Président demande alors à chaque Maire de préciser le nombre de logements sociaux réalisés ou en projet.

Bilan d'activité des accueils de loisirs en 2010

Annie POU CET présente le bilan d'activité des accueils de loisirs en 2010 ainsi que les perspectives pour 2011.

➤ « Les P'tits Loups du Vexin » à LABBEVILLE

L'activité prévisionnelle est largement tenue. Depuis la rentrée de septembre, la fréquentation est en hausse (27 à 30 enfants les mercredis alors qu'il n'y en avait qu'une quinzaine jusque-là). Par ailleurs, le périscolaire a été développé sur Vallangoujard. Les enfants sont issus de communes de la Communauté, plus Frouville.

Les crédits prévisionnels pour 2010 sont respectés. Pour tenir compte de la hausse d'activité et de la nécessité de renforcer le personnel d'encadrement, la dotation budgétaire pour 2011 devrait être portée à 50 000 €.

➤ « L'A.O.J.E. » à ENNERY

L'activité prévisionnelle est atteinte pour l'été : 164 enfants en juillet et 99 en août sur une seule semaine ;

soit, sur l'été 2010, 263 enfants de 235 familles (avec une moyenne de 60 à 70 enfants par jour) ; auxquels s'ajoute le pôle « adolescents » qui compte 131 inscrits (94 garçons et 37 filles) de 111 familles.

La colonie de vacances organisée en Savoie pendant 3 semaines a été fréquentée par 86 enfants. À noter que 18 parents ont participé à l'intendance de ce séjour, permettant ainsi d'en réduire le coût.

Les mercredis sont parfois en sous-activité, avec 123 enfants inscrits et une fréquentation moyenne de 25 à 30 enfants et 15 à 20 adolescents.

Pour les 6 à 12 ans, le Centre compte 346 inscrits dans ses différents ateliers (théâtre, roller...).

Cette année, l'association a soutenu le montage d'un projet de vacances d'un groupe de 8 adolescents de 15 à 17 ans qui a pu partir à Barcelone une semaine pour 175 € encadré par 2 animateurs.

Par ailleurs, 5 stages d'initiation à l'informatique ont été mis en place à l'attention de 48 adultes.

Les enfants sont issus de toutes les communes de la Communauté excepté Berville.

L'association compte 70 bénévoles qui participent très activement à la réalisation des différentes animations et au fonctionnement de la structure.

Le budget prévisionnel 2010 a été respecté. Pour 2011, il convient d'inscrire un crédit pour travaux d'entretien de 5000 €. Ainsi, la dotation pour 2011 s'élèverait à 180 000 €.

➤ « Les mômes du Sausseron » à NESLES-LA-VALLEE

L'activité prévisionnelle sur le périscolaire a été amputée de la garderie méridienne, la municipalité de Nesles-la-Vallée n'ayant pas souhaité la poursuite de cette intervention depuis février 2010. L'activité sur les matins et les soirs a été conforme avec 27 à 28 enfants.

L'activité des vacances d'été a été conforme avec 18 à 20 enfants par jour. Le centre de Loisirs (mercredi et vacances scolaires) accueille majoritairement les enfants de 3 à 6 ans, tandis que les garderies périscolaire accueillent également les enfants âgés de 6 à 10 ans. À noter que depuis septembre 2010, 20 enfants sont régulièrement inscrits pour les mercredis et vacances scolaires et que l'association refuse des enfants faute de locaux suffisants.

Les enfants fréquentant ce centre de loisirs sont majoritairement de Nesles la Vallée.

La consommation des crédits pour 2010 correspond à la prévision si l'on prend en compte la baisse des temps

d'encadrement de personnel du fait de la décision de la municipalité de Nesles-la-Vallée de supprimer la participation de l'association sur le temps méridien les jours scolaires.

Pour 2011, les responsables de l'association ont renouvelé leurs inquiétudes quant à l'avenir et déploré le retard pris dans le projet, évoqué depuis plusieurs mois, d'installation du Centre de Loisirs dans le bâtiment que la Commune de Nesles-la-Vallée devait mettre à disposition de la Communauté. En effet, compte tenu de la livraison de logements locatifs sur Nesles-la-Vallée prévue sur 2011, une montée en charge de l'effectif de l'école est prévisible en septembre 2011. Si cette hypothèse se vérifiait, l'association devrait d'une part restituer une salle de classe à l'école (comme convenu avec la municipalité de Nesles-la-Vallée) et d'autre part faire face à une demande d'accueil plus importante. Or, compte tenu de la situation évoquée ci-dessus, si l'espace d'accueil des enfants du centre de loisirs venait à être réduit, l'association verrait son activité compromise car ne respectant pas les normes d'accueil prescrites par la Direction de la Jeunesse et des Sports. L'association pourrait alors devoir cesser son activité et licencier le personnel: la charge devant en être supportée par la Communauté eu égard à la convention signée avec ladite association.

L'association doit, par ailleurs, prévoir un renforcement de l'encadrement d'animation. L'association sollicite le maintien du même niveau de crédits, en y ajoutant une dotation complémentaire de 5000 € pour l'intervention d'un cabinet comptable pour la gestion du personnel. Ainsi, la dotation budgétaire pour 2011 s'élèverait à 35 000 €

FREQUENTATION DES CENTRES DE LOISIRS PAR COMMUNE EN 2010

	Mômes	Loups	AOJE	Lutins	
Arronville		21	7		28
Berville				21	21
Epiais Rhus		7	7		14
Ennery	2	10	226		238
Hedouville		15	3		18
Hérouville		10	63		73
Génicourt		3	11		14
Labbeville		35	11		46
Livilliers		3	16		19
Menouville		2	5		7
Nesles	96	4	26		126
Vallangoujard	8	62	20		90
Frouville		25			25
	106	197	395	21	719

Mômes = Les Mômes du Sausseron à Nesles la Vallée

Loups = Les P'tits Loups du Vexin à Labbeville

AOJE = L'A.O.J.E. à Ennery

Lutins = Les Lutins à Haravilliers et Marines

Une convention spécifique avec l'association des Lutins prend en compte l'appartenance de Berville à un regroupement pédagogique avec Haravilliers.

Au nombre d'enfants pris en charge par l'AOJE, il conviendrait d'ajouter les 131 adolescents qui participent à des activités sans inscriptions préalables.

Philippe GUEROULT tient à préciser que la participation de l'association Les Mômes du Sausseron à Nesles-la-Vallée à la pause de midi n'a pas été supprimée à la demande de la mairie, mais que les personnels de l'association ne s'entendaient pas avec le personnel communal et qu'il a fallu prendre une décision, sachant que la municipalité n'a pas la possibilité de se séparer de son personnel communal.

Le Président souligne qu'il revient aux maires d'organiser comme ils l'entendent le service de la cantine-garderie du midi.

Subventions aux accueils de loisirs en 2011

DÉLIBÉRATION

- Vu la délibération du 20 février 2008 autorisant le Président à signer les conventions entre la Communauté, les communes sièges et les associations gestionnaires des accueils de loisirs

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE pour l'année 2011 de verser aux 3 associations les montants suivants :

- Les P'tits Loups du Vexin (Labbeville)	50 000 €
- Les Mômes du Sausseron (Nesles)	35 000 €
- AOJE (Ennery)	180 000 €

Convention avec les communes d'Ennery et de Nesles pour la mise à disposition de bâtiments destinés à l'enfance

Conformément aux orientations rappelées et précisées lors de la réunion du Conseil communautaire du 16 novembre dernier, le Président redit qu'il souhaite signer le plus rapidement possible avec Ennery et Nesles les conventions et procès verbaux de mise à disposition des biens destinés au développement de la compétence enfance de la Communauté. Pour Ennery, il s'agit d'une opération de pure forme consistant à remplacer les actes précédemment signés par des actes mieux rédigés, en toute conformité aux textes officiels. Pour ce qui concerne Nesles, il convient que la Communauté dispose de la nouvelle délimitation du terrain décidée par la Commune et annoncée lors de la rencontre du 6 novembre dernier. Les dépenses correspondantes (remboursement des emprunts, travaux équipements et DGE) sont portées au budget 2011 de la Communauté, comme elles l'avaient été au budget 2010 (mais sans avoir, jusque-là, pu être utilisées, faute d'avoir réalisé la mise à disposition des biens). En effet, pour pouvoir engager ce programme, il convient, préalablement, de réaliser la mise à disposition des biens par la Commune à la Communauté. Or, cette opération est suspendue à la production d'éléments cadastraux par la Commune de Nesles et à la signature de ladite convention et du procès-verbal de mise à disposition du bâtiment.

Philippe GUEROULT précise que le Conseil municipal de Nesles est inquiet de ce qui pourrait être fait par la Communauté dans ce bâtiment au titre de sa compétence enfance et il renouvelle sa demande de rédaction d'une convention qui permette la reprise du bâtiment par la Commune au cas où elle en aurait besoin pour son école. Il estime que la classe qui sert actuellement aux activités périscolaires gérées par la Communauté n'est pas si mal et que l'augmentation du nombre d'enfants du fait de l'ouverture des logements sociaux restera assez limitée.

Le Président redit ce qui avait été clairement précisé lors de la précédente séance du Conseil : la mise à disposition d'un bien par une Commune à une Communauté pour l'exercice d'une compétence est étroitement cadrée par la loi et ne peut faire l'objet d'une convention permettant la restitution dudit bien, sauf dans l'unique situation où la Communauté cesserait d'utiliser ce bien pour cette compétence.

Voirie

Désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux sur les voiries communautaires pendant 3 ans

L'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres se fera le mercredi 15 décembre

Gestion différenciée des talus

La restitution de l'étude relative à la gestion différenciée des talus se fera le 16 décembre à 14h à Vallangoujard.

Salage des voiries

DÉLIBÉRATION

Le Président évoque les difficultés rencontrées par les communes pour le salage des routes. Il propose au Conseil de passer un marché avec un prestataire pour la prestation de salage des voiries communautaires. Il fait part de la consultation réalisée auprès de 4 entreprises.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de mettre en œuvre le salage des voiries et de retenir pour cela l'entreprise SACER au coût de 1 865,76 € TTC la prestation.

Salage et déneigement des voiries

La mise en place de cette prestation de salage des voiries ne constitue pas la réponse à toutes les questions sur la gestion des voiries en hiver. La commission voirie poursuivra ses réflexions pour définir les priorités de salage et déneigement ainsi que les modalités de déneigement en cas de chutes abondantes.

Cotisation Foncière des Entreprises

DÉLIBÉRATION

- Vu le code général des impôts,
- Vu la délibération du 25 septembre 2006 instituant la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur le territoire de la Communauté, à compter du 1er janvier 2007,
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 février 2007 fixant le taux moyen pondéré de la TP au sein de la Communauté est de 7,57,
- Considérant la suppression de la Taxe Professionnelle et donc de la TPU et la création de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE à 7,57 le taux de la CFE pour 2011.

Budget primitif 2011

Le Président présente les grandes lignes du budget. Philippe GUEROULT expose que son responsable des finances n'ayant pas pu examiner ce budget avec le temps nécessaire, il ne se prononcera pas.

Le Président exprime son exaspération. Le responsable des finances de la Commune de Nesles-la-Vallée, également délégué au Conseil communautaire et

membre de la Commission des finances de la Communauté n'a, non seulement, pas participé à ladite commission qui s'est tenue le 9 novembre 2010, mais, de surcroît, n'a à aucun moment demandé au secrétariat de la Communauté la moindre information pour rattraper son absence et se tenir au courant de l'exécution budgétaire 2010 et des orientations budgétaires 2011. Il n'est donc pas recevable que la Commune de Nesles-la-Vallée prétende aujourd'hui devoir s'abstenir par défaut d'information sur les finances communautaires.

Jean-Pierre BORGES dit qu'en tant que membre de la commission des finances, il a, comme tous les autres membres, reçu les explications nécessaires, examiné et discuté le projet de budget 2011. Il précise que des modifications ont été, après discussion, apportées en commission. Il approuve donc ce budget ainsi que la démarche ayant conduit à son élaboration.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1 abstention (Philippe GUEROULT)

APPROUVE le budget primitif pour 2011, présenté par le président et examiné par la commission des finances le 9 novembre, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- pour la section de fonctionnement à :
 - dépenses : 3 192 199,31 €
 - recettes : 3 192 199,31 €
- pour la section d'investissements à :
 - dépenses : 320 000,00 €
 - recettes : 320 000,00 €

Reversement de la TP aux communes

DÉLIBÉRATION

Le Président rappelle qu'à l'occasion du passage à la TPU, et conformément à la loi (art 1609n du CGI), la Communauté doit reverser tous les ans à chaque commune la somme « a – (b+c) » :

- a) étant le montant qui était perçu en 2006 par chaque commune au titre de la TP et des recettes liées (part salaires de la dotation forfaitaire et fraction des recettes) ;
- b) étant le montant qui était perçu par la Communauté en 2006 sur chaque commune au titre des 3 autres taxes (TH, FB, FNB) que la Communauté ne perçoit plus depuis le passage en TPU,
- c) étant le montant des charges transférées ; actuellement ces charges perçues au titre de l'enfance, sont d'un montant qui a été ainsi défini :
 - pour les trois communes Berville, Ennery, Labbeville, dont la contribution était plus importante que celle des autres, la commission des charges avait arrêté le principe d'une réduction de 10% par an jusqu'à atteindre le plancher de 4 € par habitant ;
 - pour les neuf autres communes : une somme forfaitaire de 4 € par habitant.

Il convient de souligner que pour les trois communes de Berville, Hédouville et Menouville, le solde sera négatif, « b + c » étant supérieur à « a ».

La Communauté émet chaque mois un mandat d'un douzième (ou, pour les trois communes mentionnées ci-dessus, un titre de recette) selon le tableau ci-dessous :

	TP et	3 taxes	charges		
	recettes liées	TH,FB,FNB	transférées		
	annuel	annuel	annuel	annuel	mensuel
(a)	(b)	(c)	a-(b+c)	a-(b+c):12	
Arronville	34 283.00	5 139.70	2 480.00	26 663.30	2 221.94
Berville	2 918.00	2 394.10	1 924.56	-1 400.66	-116.72
Ennery	682 889.00	17 811.51	11 507.67	653 569.82	54 464.15
Epiais-	23 322.00	5 277.58	2 556.00	15 488.42	1 290.70
Génicourt	323 566.00	4 019.52	2 200.00	317 346.48	26 445.54
Hédouville	1 447.00	2 423.75	1 152.00	-2 128.75	-177.40
Hérouville	98 012.00	4 586.02	2 504.00	90 921.98	7 576.83
Labbeville	11 454.00	3 465.19	1 974.78	6 014.03	501.17
Livilliers	35 857.00	2 627.22	1 484.00	31 745.78	2 645.48
Menouville	247.00	699.90	344.00	-796.90	-66.41
Nesles	159 358.00	14 177.49	7 396.00	137 784.51	11 482.04
Vallan.	196 167.00	5 074.43	2 560.00	188 532.57	15 711.05
Total	1569 520.00	67 696.41	38 083.01	1463 740.58	121 978.37

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le tableau ci-dessus.

Indemnité au Comptable du Trésor

DÉLIBÉRATION

- Vu la loi du 2 mars et le décret du 19 novembre 1982,
- Sur proposition du Président, qui souligne la disponibilité de Monsieur le Receveur de l'Isle-Adam, Comptable du Trésor, pour ses conseils dans les opérations délicates relatives à la gestion financière de la Communauté,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, 4 voix CONTRE et 5 abstentions,
DÉCIDE d'allouer pour 2010 au Comptable du Trésor l'indemnité annuelle prévue par la loi au taux maximum de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit pour l'année 2010 : 684,28 € d'indemnité brute.

Décision modificative 3

DÉLIBÉRATION

Le Président présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget de la Communauté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget :

dépenses	dépenses
fonctionnement	fonctionnement
61521 - 54 937,50 €	6531 + 1 500.00 €
	6554 + 53 437.50 €

C P N de la Vallée du Sausseron

DÉLIBÉRATION

Le Président fait part de la demande de subvention de l'association Connaître et Protéger la Nature de la Vallée du Sausseron (CPNVS). Il souligne que cette association contribue utilement à la protection de

l'environnement (manifestations régulières, conférences, guide de bonne pratique des plantations, préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité, participation à l'élaboration et au suivi de la charte environnementale des Portes du Vexin...).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'attribuer pour 2011 une subvention de 1 500 € à l'association Connaître et Protéger la Nature de la Vallée du Sausseron (CPNVS).

Sauvegarde de la Vallée du Sausseron

DÉLIBÉRATION

Le Président fait part de la demande de subvention de la l'association Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords (SVS). Il souligne que cette association contribue utilement à la protection de l'environnement (publications régulières, conférences, débats, guide de bonne pratique des constructions et restaurations, participation à l'élaboration et au suivi de la charte environnementale des Portes du Vexin...).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'attribuer pour 2011 une subvention de 1 500 € à l'association Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords (SVS).

Ingénieur environnemental

DÉLIBÉRATION

Le Président rappelle le départ de l'ingénieur environnemental recruté pour le suivi de la Charte des Portes du Vexin et fait part des échanges conduits avec le PNR et la Communauté de communes du Val de Viosne pour établir de nouvelles bases, intégrant notamment des frais de fonctionnement appréciés sur la base de l'expérience acquise ; ce qui aboutit à un coût annuel prévisible de 36 382,50 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de poursuivre la collaboration avec le PNR et la Communauté de communes du Val de Viosne pour l'emploi d'un ingénieur environnemental pour le suivi de la Charte des parcs d'activités économiques et des autres questions environnementales,

DECIDE de passer une nouvelle convention pour 5 ans dans ce sens avec le PNR du Vexin français et la Communauté de communes du Val de Viosne,
RÉSERVE une somme de 40 000 € par an pour le financement de cette opération,

INSCRIRA cette dépense dans les opérations du Contrat de territoire,

MANDATE le Président pour signer les actes liés à cette opération.

Défibrillateurs

Le CIG informe les collectivités membres du groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs que la procédure de mise en concurrence a été lancée le jeudi 18 novembre 2010 et que le marché sera, sauf imprévu, attribué en février 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45

Le Président,
Marc GIROUD